

CANNABIS 101

INFORMATION À L'INTENTION DE LA COMMUNAUTÉ

ÉTUDIANTS • PERSONNEL ENSEIGNANT • EMPLOYÉS

POUR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, SÉCURITAIRE ET FAVORABLE À L'APPRENTISSAGE

- L'ÉTS encadre la possession et l'usage/consommation du cannabis sur son campus, conformément à la Loi encadrant le cannabis en vigueur **dès le 17 octobre 2018**.
- **L'ÉTS prévoit que l'usage (fumée-vaporisation), la consommation, la distribution, la livraison et la culture du cannabis sont interdits sur tout terrain ou bâtiment de son campus, y compris les résidences étudiantes.**
- Le même type d'encadrement est en vigueur pour la cigarette et la fumée (l'ÉTS est un établissement sans fumée).
- Les mêmes règles s'appliquent lorsque les étudiants de l'École prennent part à des activités universitaires tenues à l'extérieur du campus (stages, compétitions, conférences, etc.).
- L'ÉTS favorise un environnement sain et sécuritaire pour tous.

ENCADREMENT PAR L'ÉTS

USAGES :



Fumer ou vapoter



Manger, boire,
consommer



Faire livrer



Cultiver

LIEUX :



Bâtiments ÉTS



Parcs ÉTS



Résidences ÉTS



Véhicules ÉTS*

* Les personnes qui conduisent un véhicule sous l'effet du cannabis ont presque 2 fois plus de risques d'avoir un accident que celles qui n'en ont pas consommé.

QU'EN EST-IL DES FACULTÉS AFFAIBLIES?

RAPPELONS QUE :

- ✗ Il est interdit aux employés de se présenter au travail avec les facultés affaiblies.
- ✗ Il est interdit aux étudiants de se présenter dans des activités universitaires avec les facultés affaiblies.

Des sanctions administratives pourront s'appliquer aux contrevenants.

RAPPELS IMPORTANTS

✓ Usage médical permis

L'accès au cannabis à des fins médicales sera maintenu pour les personnes qui ont l'autorisation d'un professionnel de la santé.

✗ Traverser les frontières internationales

Il est illégal de franchir la frontière canadienne avec du cannabis, que ce soit pour entrer ou sortir du pays. Cette règle s'applique à tous les pays, que le cannabis y soit légal ou pas.

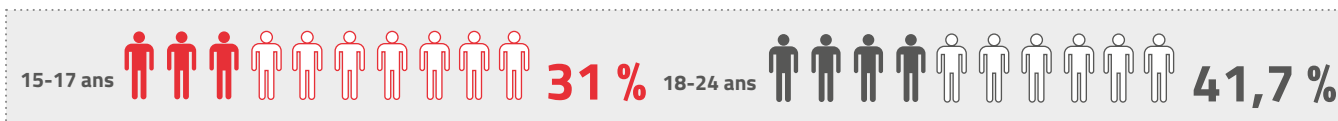
POURQUOI L'ÉTS PREND-ELLE CES MESURES?

- Afin de sensibiliser la communauté de l'ÉTS (étudiants, personnel enseignant, employés, fournisseurs de services, etc.) aux effets néfastes de la consommation du cannabis et particulièrement chez les jeunes.
- Afin de promouvoir la santé et la sécurité de tous sur le campus.

EFFETS DU CANNABIS EN QUELQUES POINTS

Selon les données issues de l'Enquête québécoise sur la santé de la population de 2014-2015 : 15,2 % des Québécois de 15 ans et plus ont consommé du cannabis au cours de l'année. Plus précisément, 19 % des hommes et 11,5 % des femmes.

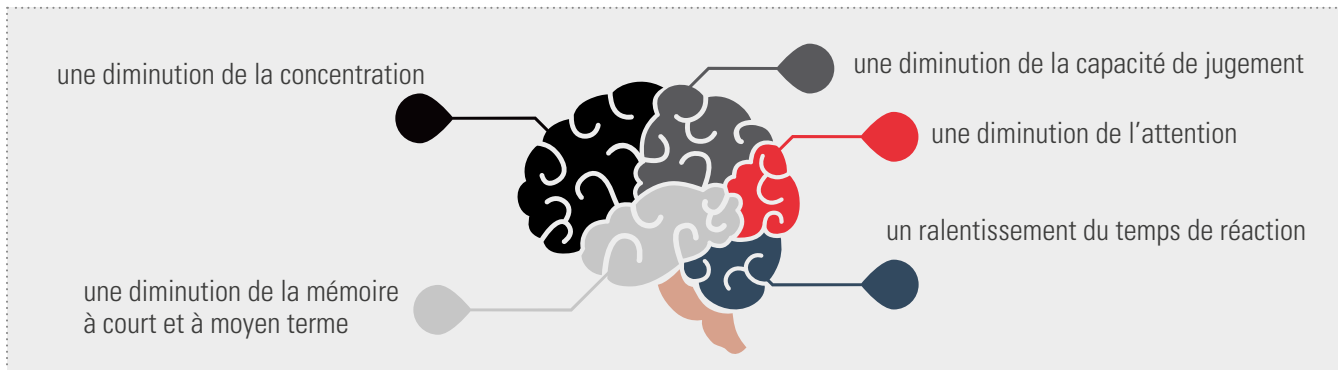
Les adolescents (15-17 ans) et les jeunes adultes (18-24 ans) représentent les groupes où l'on retrouve la plus grande proportion de consommateurs de cannabis.



■ Adolescents ■ Jeunes adultes

La consommation de cannabis perturbe le système nerveux central des individus et altère leurs fonctions et leurs capacités. Le cannabis n'est pas un produit inoffensif, ni un produit de consommation courante. Sa consommation peut aussi poser des risques et avoir des conséquences sur la santé.

Les fonctions cognitives sont les capacités du cerveau qui permettent notamment de communiquer, de percevoir l'environnement, de se concentrer, de se souvenir d'un événement ou d'accumuler des connaissances. Une personne qui consomme du cannabis pourrait présenter, entre autres :



Les recherches montrent que le cerveau n'est pas entièrement développé avant l'âge de 25 ans environ. Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets du cannabis sur le développement du cerveau et les fonctions cérébrales puisque le THC affecte les mécanismes biologiques du cerveau qui permettent le développement de ce dernier.

SERVICES D'AIDE

Service aux étudiants : 514 396-8942 | Service des ressources humaines : 514 396-8448

POUR EN SAVOIR +

encadrementcannabis.gouv.qc.ca

EN CAS D'URGENCE

Bureau de la prévention et de la sécurité : 514 396-8900



ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Université du Québec

ÉTS
Le génie pour l'industrie